

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - § - N° 319 /PCM/SGCM.-

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

Vu le Décret n° 304/PCM. du 2 Novembre 1960 portant nomination des Ministres

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur Michel AHOUANMENOU Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan pendant la durée de l'absence de M. Sourou MIGAN APITHY

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 7 NOVEMBRE 1960.

Hubert MAGA
Hubert MAGA

AMPLI TIONS :
PCM. 15
Ministres 11
SGCM. 3
ALD 2
JORD. 1

